

## Délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix Juillet, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

Vincent MINIER : Maire

M LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints

M SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, Mme CHATTON Valérie, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle : conseillers municipaux

Absents excusés : 4 (dont 4 pouvoirs)

Mme GOUR Christèle (donne pouvoir à Vincent MINIER), Mme CHATELLAIN Marie-Anne (donne pouvoir à Gérald JAFFRO), Mme HARDY-VIGNON Laurence (donne pouvoir à Héléna CADET), M. GAREL Roger (donne pouvoir à Joseph SIMONNEAUX)

Absents : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 07/07/2020

Mme BUREL Nathalie prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2020**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 4 juillet 2020.

**Le conseil municipal approuve le compte rendu par signature du registre.**

**2020-45 :**

### **Elections sénatoriales – Election des délégués et suppléants (commune + 1000 hab.)**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

M. André LEFAIX, M. Antoine MONREAL

M. Hervé BOVI, Mme JAUNY Manuela.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **b) Les listes déposées et enregistrées :**

Composition des listes : **la liste A** est composée par :

- Vincent MINIER
- Christèle GOUR
- Hervé BOVI
- Manuela JAUNY
- Antoine MONREAL
- Valérie CHATTON
- Yann LAURENT

**- Marie-Anne CHATELLAIN**

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

**c) Élection des délégués titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

**1<sup>re</sup> répartition :**

A obtenu :

- liste A : 19 voix
- Le quotient applicable est :  $19/5 = 3,8$

La liste A obtient :  $19 : 1,93 = 5$  soit 5 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

**Liste A : 5 sièges**

**d) Élection des délégués suppléants**

M. le maire proclame les résultats définitifs :

**Liste A : 3 sièges**

**2020-46 :**

**Recrutements et emplois de vacataires**

Le dispositif « argent de poche », créé dans le cadre de l'opération « Ville Vie Vacances » et mis en place en 2011 par la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon, offrait la possibilité pour des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

Les sommes versées aux jeunes dans le cadre de l'opération étaient exonérées de cotisations de sécurité sociale et de CSG si leur montant n'excédait pas 15€ par jeune et par jour.

Au regard de la réglementation, depuis 2017, l'exonération de charges sociales n'est plus applicable. Il y a donc lieu de formaliser plus précisément le lien contractuel entre la Communauté de communes, les communes accueillantes et les bénéficiaires de manière à mettre en œuvre une rémunération réglementaire.

S'agissant d'interventions à caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, il est proposé de rémunérer les bénéficiaires, après service fait, au titre d'une vacation, à hauteur de 10€15 brut de l'heure pour une mission globale de 17 heures.

Par délibération du 13 avril 2017, la Communauté de communes a donc décidé de proposer aux communes qui le souhaitent de conventionner avec la Communauté de communes afin de se voir reverser les salaires versés prenant en compte les charges sociales pour la période 2017 à 2020 inclus.

L'intervention sera précédée de l'établissement d'un arrêté municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- DECIDE de fixer à 10,15 € brut de l'heure le montant de la vacation pour une mission 17 heures effectuées au titre des missions décrites ci-dessus dans le cadre de l'opération P'tits Boulots ;**

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté pour chaque vacataire ;

**2020-47 :**

**Transfert du CET de Mickaël GORIN**

Vu la délibération n°2020-13 en date du 12 février 2020 actant la mise en place d'un CET pour les agents de la commune de Chanteloup ;

Considérant la mutation de Mickaël GORIN en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 vers la commune d'Andel (22) avec un reliquat de 11 jours de congés placés sur son CET ;

Considérant la nécessité d'indemniser financièrement la collectivité d'accueil au titre des jours de congés acquis par Mickaël GORIN pendant sa période d'activité au sein de la commune de Chanteloup ;

Considérant le prix proposé par la commune de Chanteloup et accepté par la commune d'Andel, à savoir 58,17 € par jour de congés placés sur le CET de Mickaël GORIN.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **VALIDE**, à l'unanimité, les modalités financières du transfert de CET de Mickaël GORIN au prix global de 639,87 € au profit de la commune d'Andel (22) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour entériner le transfert de ce CET.

\*\*\*\*\*

Séance levée à 19h00

**Suivent les signatures des membres présents :**